

Bulletin de santé douane

Une vue macro de vos préoccupations douanières et des recommandations ciblées sur votre compliance douane.

- Vous vous posez des questions sur la gestion de vos opérations douanières ?
- vous souhaitez mieux appréhender vos points forts et vos axes d'amélioration ?

Profitez de notre bulletin de santé douane, démarche personnalisée et gratuite, sur rendez-vous téléphonique !

Contactez-nous par email à katia@archilog.net

La réforme fiscale américaine inquiète l'U.E.

Cette réforme prévoit, entre autres, **un droit d'accise de 20% sur les paiements entre une entité américaine et étrangère d'un même groupe**. Des mesures discriminatoires pour les ministres européens pour qui cette politique fiscale favorise clairement les échanges intra-américains au détriment des échanges internationaux qui se verront alors doublement taxés.

Un retour vers le protectionnisme ?

Depuis son arrivée à la Maison Blanche, Donald Trump n'a jamais caché ses désirs de protection de l'industrie nationale :

- la création de « droits de sauvegarde » sur les machines à laver asiatiques ou sur les panneaux solaires chinois,
- retrait de l'accord commercial de libre-échange Asie-Pacifique
- renégociation des accords de l'ALENA (Mexique/Canada)...

L'Union Européenne sera finalement dispensée de la taxe sur les importations d'acier et d'aluminium annoncée en début de mois. Cette dispense sera valable jusqu'au 1er juin 2018. Des discussions entre les différents acteurs sont en cours afin de trouver « des moyens alternatifs satisfaisants pour traiter la menace d'affaiblissement de la sécurité nationale constituée par l'importation d'acier ».

L'Union Européenne continue d'exiger la suppression pure et simple de la mesure.

ETATS-UNIS-CHINE : vers une « guerre commerciale » ?

Donald Trump a signé en fin de mois un « memorandum ciblant l'agression économique de la Chine ». Le gouvernement américain déclare en effet ne plus supporter le poids de son déficit commercial vis-à-vis de la Chine, notamment dû selon lui à « une concurrence déloyale » de la Chine et au recours systématique au « vol de propriété intellectuelle ». La liste des produits concernés (principalement des produits technologiques) et les nouvelles taxes associées ont été annoncées durant la première semaine d'avril.

Entre temps, la Chine avait rapidement réagi en dévoilant une liste de 128 produits sur lesquels elle était prête à faire appliquer des droits de douane de 15 à 25% ! Enfin, Pékin a de nouveau répondu le 4 avril avec une nouvelle liste de produits américains (soja, automobile, ...) qui devraient être taxés à hauteur de 25% si les Etats-Unis confirmaient leurs intentions.

Un bras de fer qui joue le jeu de la surenchère, mais où rien n'a encore eu d'impact concret sur les échanges commerciaux entre les deux pays.

CHINE : les ventes de produits de luxe en forte hausse en 2017

En 2017, les ventes de produits de luxe en Chine ont progressé de 20%. Après 5 ans de stagnation, la consommation a augmenté et représente maintenant un tiers du marché mondial du luxe.

Cette hausse est en grande partie liée à la baisse des prix et à la réduction des droits de douane à l'importation.

BREXIT : nouvelles directives de négociations.

L'UE27 (Pays de l'UE moins le Royaume-Uni) a adopté de nouvelles directives concernant la période de transition du Brexit :

- Date de fin de la période de transition : 31 décembre 2020,
- Pendant la période de transition, l'ensemble des acquis de l'UE et tous les changements s'appliqueront au Royaume-Uni comme s'il s'agissait d'un Etat membre,
- Le Royaume-Uni restera lié aux obligations découlant des accords conclus par l'UE **MAIS** ne participera plus aux organes créés par ces accords,
- Tous les instruments et structures réglementaires, budgétaires, de surveillance, judiciaires et d'exécution de l'UE existants s'appliqueront également, y compris la compétence de la Cour de Justice de l'Union Européenne,
- Le Royaume-Uni ne participera plus aux institutions et à la prise de décision de l'UE.

Statistiques OEA - 16 mai 2018

L'Allemagne compte toujours plus de la moitié des entreprises certifiées AEO C de l'UE, alors que la France arrive presque à 50% des entreprises certifiées AEO S de l'UE

	France	Italie	Allemagne		UE
AEO C	442	574	3.515		6.994
AEO S	229	31	58		644
AEO C + S	937	707	2.615		8.107
Total	1.608	1.312	6.188		15.745

ArchiLog
11 rue d'Aix - 13510 Eguilles
Tel : + 33 442 923 354

Article de l'antenne sur le manque de transparence des avantages du statut OEA
[LIRE](#)

NOUVELLE CIRCULAIRE POUR LA DEB 2018

Précisions sur le traitement fiscal des échanges intracommunautaires:

Ajout des définitions des opérations couvertes par la DEB (issues du Code général des impôts);

Ajout d'une section sur le régime déclaratif applicable aux prestations de services, en particulier, aux travaux immobiliers;

Précisions sur la nature des sanctions applicables dans le cadre des contrôles DEB;

Précisions sur les règles de gestion du téléservice DEB sur pro.douane.gouv.fr.

Circulaire disponible sur le site de la douane française. 4 02/02/2018

SPG mise à jour

Le Paraguay, la Côte d'Ivoire, le Swaziland et le Ghana ont été retirés de la liste des bénéficiaires (à partir du 1er janvier 2019).

A noter que la Côte d'Ivoire, le Swaziland et le Ghana bénéficieront tout de même de préférences tarifaires dans le cadre d'accords de libre-échange signés avec l'UE.

La Guinée Equatoriale sera également retirée de la liste des SPG à partir du 1er janvier 2021.

UKRAINE: Retrait du SPG au 01/01/2018 **MAIS** bénéficie des **accords de libre-échange (ALE) avec l'UE du 01/01/2016** (préférences tarifaires plus favorables que le SPG). **FORM A émis en Ukraine n'est plus accepté pour bénéficier d'une préférence à l'import dans l'UE. Les documents de preuve d'origine admissibles dans le cadre de l'accord UE/Ukraine sont l'EUR1 ou la DOF.**

VISITEZ NOTRE SITE

www.archilog.net

